

2 - LA RÉGION PRÉSENTE SON NOUVEAU PLAN VÉLO DE 100 M€

En 2020, la Région Occitanie avait lancé l'**acte 1 de son Plan Vélo de 65 M€**. Il visait à soutenir le développement de la filière et à encourager la pratique du vélo. Emploi, climat, pouvoir d'achat, déplacements du quotidien, ce plan d'actions transversal s'inscrivait dans la stratégie régionale pour le développement de mobilités décarbonées. Initialement prévu jusqu'en 2025, la Région souhaite accélérer son engagement et lance l'**acte 2 de son Plan vélo pour faire de l'Occitanie un territoire pionnier en matière de vélo et de mobilités décarbonées. Elle mobilisera 100 M€ jusqu'en 2028.**



46 pistes cyclables, vélo-routes et voies vertes réalisées depuis 2021 représentant 270 km et un investissement de 8,5 M€

A - LA RÉGION ACCÉLÈRE SON ACTION POUR LES MOBILITÉS DÉCARBONNÉES

La Région souhaite **faire évoluer les habitudes de déplacements** de ses concitoyens vers des comportements plus vertueux encore notamment sur les trajets du quotidien, en particulier les trajets domicile-travail. Car si la pratique du vélo progresse, la part modale du vélo reste encore limitée en France.

Ce **nouveau Plan de 100 M€** élaboré en concertation avec les collectivités, les associations et les entreprises du territoire, est basé sur une **approche globale de l'écosystème vélo** :

- La **mobilité** pour soutenir le **financement des infrastructures cyclables et l'intermodalité** ;
- L'**économie** pour accompagner le **développement de la filière et la Vélo Vallée** ;
- Le **tourisme** pour faciliter la **découverte de l'Occitanie à vélo** ;
- L'**éducation** et la **jeunesse** pour la **mobilité des lycéens à vélo** ;
- Le **sport** pour accompagner la **pratique sportive**.



[LE VÉLO EN CHIFFRES]

- ▶ **5%** : c'est la **part des déplacements à vélo en 2023** au niveau national, l'objectif fixé par l'État était de 12 % ;
- ▶ **43%** : c'est la **part des moyens de transport individuels vendus en 2022 représentée par les vélos**, en tête devant les trottinettes (26,5 %) et les voitures (26 %) ;
- ▶ **2,6 M** : c'est le **nombre de vélos vendus en France en 2022**, soit une augmentation de **plus de 7 % en un an**.

B - PLAN VÉLO 2 : 15 MESURES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA MOBILITÉ CYCLABLE

Accompagner les territoires dans la définition et mise en oeuvre de leur stratégie cyclable

NOUVEAU

► **Mesure 1 : Financer des études pour aider les collectivités dans leur projet cyclable - 100 000€**

La Région prendra en charge la réalisation d'une mission d'ingénierie pour les territoires qui souhaitent créer des infrastructures cyclables, mettre en place des plans de circulation dans les centres-villes ou bourgs-centres, développer des initiatives pour favoriser la pratique du vélo en milieu scolaire et avec les seniors ou mettre en place des équipements vélo. **20 territoires seront accompagnés chaque année.** Les modalités seront précisées lors du lancement de l'Appel à candidatures.

NOUVEAU

► **Mesure 2 : Développer des Aires de Mobilité dans les territoires ruraux - 500 000€/an**

En complément de la politique régionale des Pôles d'Echange Multimodaux (PEM), la Région souhaite développer les **Aires de Mobilités dans les territoires ruraux** pour combiner notamment le covoiturage, les points d'arrêt de transport collectif/à la demande/solidaire, le stationnement sécurisé vélo, les bornes de recharge électrique, etc. En 2024, la Région élaborera le **référentiel régional des Aires de Mobilité** et déploiera un dispositif financier dédié. Les modalités de ce référentiel seront précisées lors du lancement. En 2025, un **Appel à candidatures sera lancé pour créer à titre expérimental 10 aires.**

Développer la pratique quotidienne du vélo

NOUVEAU

► **Mesure 3 : Soutenir la réalisation de pistes cyclables sécurisées - 6 M€/an**

La Région élargit le périmètre de son champ d'intervention et simplifie le dispositif pour **multiplier la création d'infrastructures cyclables** sécurisées, continues et de qualité dans les territoires urbains, périurbains et ruraux :

- o Réaliser des infrastructures cyclables entre deux communes (ou plus) dans un rayon de 15 km maximum ;
- o Réaliser des infrastructures cyclables vers des équipements d'intérêts régionaux dans un rayon de 5 km maximum ;
- o Réaliser des infrastructures cyclables intra-communales de proximité dans un rayon 5 km maximum.

Plan vélo 1 - des exemples de réalisations : la Région a soutenu la réalisation de pistes cyclables à Montech dans le Tarn et Garonne, à Saint-Affrique dans l'Aveyron, à Saverdun dans l'Ariège ou encore à Sorède dans les Pyrénées Orientales.

► **Mesure 4 : Aider à l'acquisition de vélo - 2 M€/an**

ZOOM SUR...

AIDER LES HABITANTS À ACHETER UN VÉLO

La Région a déployé **plusieurs mesures pour favoriser les changements de pratiques** et le passage de la voiture au vélo pour les courts trajets. Toutes ces aides sont cumulables avec celles de l'Etat et des autres collectivités territoriales :

- **Écochèque mobilité** : depuis 2019, près de 12 M€ ont été engagés. Ce sont notamment plus de 62 000 écochèques d'un montant de 200€ qui ont été délivrés pour l'achat de vélos à assistance électrique ;
- **Bonus forfait mobilités** : complémentaire au forfait mobilité durable octroyé par les employeurs. Les salariés peuvent bénéficier d'une aide régionale de 400 € pour un vélo à assistance électrique et de 240 € pour un vélo classique ;
- **Aide vélo pliant** de 100€, réservée aux abonnés des trains liO ;
- **Aide bonus vélo adapté pour les personnes à mobilité réduite**, pouvant atteindre 1 000€ jusqu'à 50% du prix du vélo ;
- Afin de faciliter les **déplacements des élèves de 2^{nde} boursiers**, la Région a lancé en octobre une aide pouvant aller jusqu'à **50% du coût d'achat d'un vélo, à hauteur de 200€ maximum.**

NOUVEAU



Encourager la mobilité des lycéens à vélo

NOUVEAU ▶ Mesure 5 : Lancer un service de prêt de vélo aux lycéens – 500 000€

Le **prêt de vélos aux lycéens** va être expérimenté dans **cinq lycées d'Occitanie** à partir de septembre prochain (Lycée Lucie Aubrac à Sommières (30), Lycée Jean-Jaurès à Saint-Clément-de-Rivière (34), Lycée Claude Nougaro à Caussade - Montels (82), Lycée Pyrène à Pamiers (09), Lycée Martin Malvy à Cazères (31) et le Lycée Pyrène à Pamiers (09)). Entre 30 et 40 vélos seront prêtés à des lycéens.

La Région va aussi expérimenter au Lycée Paul Mathou à Gourdan-Polignan (31) **le prêt d'une flotte de 40 vélos** qui pourront être utilisés pour des sorties scolaires, des trajets intra-établissement, des déplacements professionnels à l'extérieur de l'établissement, des déplacements pour des stages.

Des opérations de sensibilisation à l'éco-mobilité auront lieu dans ces lycées.

▶ Mesure 6 : Faciliter l'accès aux lycées de la Région et les équiper de stationnements vélo – 100 000€

Positionner l'Occitanie comme une destination phare du tourisme à vélo

NOUVEAU ▶ Mesure 7 : Soutenir la réalisation de voies vertes et de véloroutes – 6 M€

A travers son **Schéma régional des véloroutes et voies vertes à vocation cyclotouristique**, la Région Occitanie poursuit l'ambition d'un maillage important d'itinéraires cyclables. Pour ce faire, elle étend son périmètre d'intervention et soutiendra :

- o Les **véloroutes et voies vertes** inscrites dans le schéma cité plus haut ;
- o Les **pistes cyclables reliant une véloroute à un site d'intérêt régional**, d'une distance de 5km maximum (accès à une gare liO, un site touristique, une base de loisirs, ou un centre bourg doté d'hébergements ou de restauration...);
- o L'**aménagement paysager et la signalétique touristique** le long de l'itinéraire.

L'aide régionale est plafonnée à **30% du montant des travaux pour des voies vertes (tourisme)**.

Plan vélo 1 - des exemples de réalisations : la Région a soutenu la réalisation de voies vertes entre Auch et Aubiet dans le Gers (tronçon sur la V82), entre Beaucaire et Fourques dans le Gars (tronçon cyclable de la Via Rhôna EV17), entre Sorèze et Revel dans le Tarn (tronçon sur La Véloccitanie V84), entre Ganges et Saint-Hippolyte-Du Fort dans l'Hérault (tronçon sur la V85).

▶ **Mesure 8 : Développer la mise en tourisme/commercialisation des itinéraires cyclables** - Moyens d'ingénierie mobilisés par la Région et le CRTL Occitanie

▶ **Mesure 9 : Assurer la promotion de la destination « Occitanie à vélo »** - Moyens d'ingénierie mobilisés par le CRTL Occitanie

Développer les filières économiques du cycle et de la mobilité pour réindustrialiser l'assemblage des vélos

▶ **Mesure 10 : Poursuivre le soutien à la Vélo Vallée** - Financements et moyens d'ingénierie mobilisés par la Région et AD'OCC

La Région soutient fortement la Vélo Vallée, premier regroupement économique d'opérateurs français dédié au cycle. Créé en 2018, il compte **58 membres** (entreprises, associations, collectivités) et rassemble **plus de 80% des entreprises de la filière en région**. En Occitanie, la filière vélo regroupe **1 000 salariés et 70 entreprises qui couvrent toute la chaîne de valeur**.

▶ **Mesure 11 : Soutenir le développement des entreprises artisanales et industrielles du cycle et les entreprises positionnées sur les marchés de la mobilité.**

Faciliter l'intermodalité

NOUVEAU ▶ Mesure 12 : Créer un nouveau service liO de location de vélo en gares – 500 000€

Face au manque d'offre de service vélo permettant de réaliser le premier ou dernier kilomètre notamment lors d'un trajet ferroviaire, la Région va **expérimenter un service de location de vélo sur deux lignes liO : Toulouse/Montauban et Sète/Montpellier**. **200 vélos** (standards et électriques) seront proposés aux usagers réguliers de ces lignes pour **tester ce service pendant 18 mois à partir de l'automne 2024**.

NOUVEAU ▶ Mesure 13 : Equiper les gares de stationnements de vélos sécurisés – 500 000€

Soutenir la pratique cyclable sportive

▶ **Mesure 14 : Accompagner les clubs et les grands événements cyclistes** – 400 000€

▶ **Mesure 15 : Soutenir la création d'équipements cyclables : pumptrack, pistes, VTT...** – 500 000€



CONTACTS PRESSE

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Toulouse

05 61 33 53 49 | 52 75

service.presse@laregion.fr

[@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)

Montpellier

04 67 22 81 31

 [@occitanie](https://twitter.com/occitanie) | laregion.fr